

Séance plénière

3 juin 2014 | 18h | Maison des entreprises

Contenu du document :

- Explications de vote des collèges sur le rapport concernant l'impact de la fusion des universités sur le pôle aixois (p.2)
- Motion sur le projet de métropole Aix-Marseille Provence (p.6)
- Commentaires et amendements des collèges sur la motion concernant la métropole Aix-Marseille Provence (p.9)
- Motion en soutien de 10 grands projets métropolitains pour le Pays d'Aix (p.11)

« Fusion des trois universités d'Aix-Marseille : quel impact sur le pôle universitaire aixois et son avenir dans le territoire ? »

Explications de vote des quatre collèges sur le rapport

Explications de vote du collège des associations :

Le Collège des Associations – dont plusieurs de ses membres ont activement participé à ce groupe de travail – approuve l'avis proposé et tient à souligner la qualité des échanges qui ont eu lieu avec les personnes auditionnées. Il souhaite les remercier pour leur disponibilité et la franchise de leur expression.

À partir du constat qui est fait dans le rapport sur les retombées financières très importantes qui proviennent du monde étudiant dans l'économie aixoise (550 millions d'euro de retombées directes, soit l'équivalent du double du budget de la ville d'Aix en Provence), le collège des associations considère que cet impact mérite d'être mieux pris en compte par les élus et surtout la population aixoise.

Le tissu associatif de notre ville entretient des relations trop réduites avec les étudiants qui représentent un quart de la population aixoise. Nous proposons que des liens se renforcent ou se tissent entre eux. Une idée nous semble à étudier : l'organisation, à l'automne après la rentrée étudiante, d'une manifestation sur le territoire du campus aixois pour présenter les activités associatives qui pourraient concerner les étudiants. Il pourrait s'agir d'une sorte d'ASSOGORA étudiante.

Le Collège des Associations remercie et félicite tous les membres des différents collèges du Conseil qui ont travaillé sur ce rapport durant plus de six mois, ainsi que l'équipe des permanents de la CPA qui les y ont aidés.

Explications de vote du collège des entreprises :

Le collège des entreprises félicite et remercie le groupe de travail pour la qualité de son rapport qu'il approuve. Il tient, néanmoins, à faire part de quelques observations.

Tout d'abord, le collège des entreprises souhaiterait que l'AMU affiche clairement une volonté de réaliser des économies. Dans un contexte de réductions budgétaires généralisées, la maîtrise des coûts est devenue un incontournable. La capacité de l'AMU à rationaliser sa gestion et à prioriser ses dépenses sera l'élément fondamental de son succès ou de son échec.

Dans le prolongement de cette préoccupation de bonne gestion, le collège des entreprises propose la mise en place d'un observatoire de l'AMU. Cet observatoire permettrait d'établir un tableau de bord de l'AMU et d'en suivre l'évolution.

Ensuite, le collège des entreprises tient à faire part de sa plus vive inquiétude sur le caractère trop centralisé de la gouvernance de l'AMU. Il soutient les préconisations de l'avis visant à la création d'une vice-présidence dédiée aux sites universitaires du Pays d'Aix. En effet, une telle structure, avec sa taille, le nombre très importants de sites universitaires et la distance entre eux, ne saurait être correctement gérée sans une déconcentration pertinente.

Enfin, notre groupe insiste sur le fait que l'université est l'un des moteurs du dynamisme du tissu économique, social et culturel du territoire. A ce titre, les réponses que la CPA et la ville d'Aix-en-Provence apporteront à ces enjeux auront un impact sur l'avenir de notre territoire.

Explications de vote du collège des personnalités qualifiées :

Le collège des personnalités qualifiées considère comme très important la rationalisation de la gestion et la rigueur budgétaire que doit apporter la fusion des trois universités au sein d'une structure unique.

Le collège note que l'AMU propose l'offre universitaire la plus riche de France, que la transdisciplinarité est encouragée et que des passerelles Trans filières ont été créées.

De plus, la fusion permet à l'AMU d'améliorer très nettement son positionnement dans le classement de Shanghai. Même si ce classement est controversé, il est souvent utilisé et l'objectif de l'AMU est d'atteindre la tranche 50-100 dans les prochaines années.

Le collège des personnalités qualifiées note avec satisfaction, qu'avec la fusion des universités au sein de l'AMU, le pôle universitaire aixois se trouve renforcé dans ses effectifs, gagne en visibilité internationale et développe ses équipements et infrastructures, comme le Plan Campus.

Cela peut constituer une dynamique de développement pour le territoire aixois dès lors que les collectivités locales accompagnent ce mouvement.

Le collège des personnalités qualifiées considère qu'il faut absolument conforter la place de l'université dans les politiques urbaines.

Par son poids démographique, son importance historique, économique et socio-culturel, le pôle universitaire constitue un élément fort de la vie urbaine, de son organisation, de son aménagement actuel et de ses projets à venir, de son positionnement à l'échelle métropolitaine et internationale.

Concernant la mobilité, compte tenu du fait que les sites du pôle universitaire sont très dispersés, le maillage du réseau, la fréquence des bus et l'amplitude des horaires doivent être développés et renforcés.

Pour ce qui concerne l'urbanisme, le collège est favorable à la création d'un grand projet urbain sur l'axe Rotonde – Gares - avenue Schuman – Krypton et à la proposition, de réserver, en particulier, l'avenue Robert Schuman aux transports en commun, piétons et vélos.

Le collège est également très favorable à la création de 1 000 logements étudiants supplémentaires.

Les élus locaux doivent être sensibilisés sur ces problématiques.

Le collège des personnalités qualifiées, concernant la gouvernance de l'AMU, considère qu'un poste de vice-président, qui aurait plus particulièrement en charge les affaires concernant le pôle aixois et qui disposerait d'une délégation de pouvoir importante, doit être créé.

Un suivi serait effectué, avec des indicateurs, par l'élu délégué de la ville d'Aix.

Le collège insiste fortement, sur le fait, que les relations avec le monde de l'entreprise doivent se développer et que le comité stratégique de l'AMU, intègre des représentants du monde économique et qu'un effort soit fait pour développer les offres de stages.

Le collège est très favorable à la création d'un pôle de formation aux métiers du droit et de la justice.

Enfin, le collège est conscient que la présence des étudiants est un plus pour la cité et qu'il faut impliquer la société civile et les étudiants pour renforcer l'image et le rayonnement de la ville universitaire.

Pour l'ensemble des points développés, le collège des personnalités qualifiées donne un avis favorable sur le document présenté en séance et partage les conclusions qui y figurent.

Explications de vote du collège des salariés :

Le collège des salariés a étudié le rapport sur l'impact de la fusion des 3 universités sur le pôle universitaire aixois et le Pays d'Aix.

Il tient à souligner la qualité du travail fait par le groupe et il approuvera par un vote positif ce rapport.

Il tient cependant à souligner quelques points :

- Contrairement à des rumeurs, cette fusion a plutôt été bien accueillie par les personnes auditionnées.
- Cependant, l'organisation de la nouvelle structure (AMU) apparaît à la fois pour le personnel enseignant et administratif beaucoup trop centralisé. Les Directions, à vouloir s'occuper directement de l'ensemble du dispositif dans ses moindres détails, risquent de moins se consacrer au pilotage stratégique. La forte pression mise sur les services centraux peut être source de risques psychosociaux.

- Au-delà du Plan Campus, la Communauté du Pays d'Aix et la ville d'Aix doivent être de vrais partenaires de l'Université en l'intégrant vraiment dans leurs politiques en dépassant le volet « aménagement ».
- Ces auditions ont mis en évidence des points noirs qui existaient avant la fusion, mais qui ont peut-être été exacerbés par celle-ci. Il s'agit des logements bien trop onéreux pour les étudiants et du transport collectif très mal adapté aux parcours nécessaires aux étudiants pour la poursuite de leurs cours. Il est temps que la CPA prenne à bras le corps ces 2 points en favorisant les logements étudiants neufs ou réhabilités dans de l'ancien et en adaptant des transports collectifs peu onéreux. D'autre part, la CPA pourrait mettre en place un système de caution de loyer pour ses étudiants, ce qui se fait ailleurs.

Motion sur le projet de métropole Aix-Marseille Provence

Le Conseil de Développement du Pays d'Aix a exprimé sa position sur la construction métropolitaine dans une déclaration commune fin 2012 lors du débat engagé par le gouvernement sur cette question, en soutenant la création d'un pôle métropolitain.

Depuis lors une loi a été votée par le parlement qui prévoit la création au 1^{er} janvier 2016 d'une métropole sous la forme d'un nouvel EPCI se substituant aux 6 EPCI existant autour de Marseille, Aubagne, Aix en Provence, Salon, Istres et Martigues.

Cette nouvelle institution répond mal aux aspirations exprimées en son temps par notre conseil. Par sa forme intégratrice et unificatrice, elle inquiète une grande partie de la société civile du Pays d'Aix et de nombreux acteurs des milieux économiques.

Au moment où, suite aux élections municipales, va sans doute s'engager une nouvelle phase de débat autour de ce projet, élargi à la redistribution des compétences entre collectivités, au moment où se prépare le renouvellement de notre Conseil après un mandat de plus de cinq ans, nous estimons nécessaire de réaffirmer nos préoccupations et recommandations concernant la mise en œuvre de la loi créant la métropole Aix-Marseille Provence.

1. Nos inquiétudes :

La multiplicité des compétences dévolues par la loi à la nouvelle institution conduit à créer un édifice lourd et complexe, qui aura beaucoup de difficultés à fonctionner, à ne s'occuper que des stratégies essentielles et prioritaires.

Comment pourra-t-elle être plus efficace, plus performante, et gage d'économie pour la collectivité notamment en coûts de fonctionnement ?

Ce qu'on attend d'une structure métropolitaine ce n'est pas de s'occuper de tout, voire de vouloir tout régenter, mais essentiellement de définir et mettre en œuvre une stratégie commune dans quatre domaines structurants pour le territoire :

- infrastructures et organisation des transports collectifs interurbains,
- développement économique et promotion internationale,
- aménagement de l'espace,
- environnement énergie.

Sa légitimité repose sur la réelle valeur ajoutée qu'elle peut apporter aux politiques territoriales actuelles.

Ce qu'on attend d'une démarche de construction métropolitaine c'est qu'elle repose sur un esprit et une volonté de coopération (comme EPCI : établissement public de « coopération » intercommunale), écartant toute volonté ou tentation de « domination ». La composition de l'assemblée métropolitaine, si elle repose uniquement sur le poids démographique de chaque commune, conduit à un déséquilibre excessif entre la commune de Marseille et les autres communes, notamment les plus importantes d'entre elles et ne créera pas les conditions favorables à une coopération constructive indispensable à la réalisation des projets d'intérêt commun et au développement équilibré des territoires qui composent la future métropole.

Les Conseils de Territoires ont vocation à recevoir des délégations de compétences de la métropole, et assurer les politiques de proximité. Cette perspective de déconcentration des pouvoirs centralisés de la métropole est positive, nous la soutenons, mais elle doit être plus explicite et s'ouvrir largement à la mise en œuvre des politiques de proximité.

Les enjeux fiscaux sont importants notamment pour les entreprises (VT, CFE), et nécessitent d'être largement explicités. En particulier l'harmonisation du VT (qui veut dire hausse pour plusieurs EPCI actuels) ne peut se concevoir pour équilibrer les comptes de gestionnaires de transports urbains mais doit correspondre à la réalisation de projets nouveaux s'inscrivant dans un programme d'amélioration des dessertes interurbaines et d'accessibilité des pôles d'activité.

Nous nous interrogeons sur le devenir de grands équipements culturels, sportifs (ou spécifiques) réalisés par la CPA et qui contribuent à la notoriété et à l'image des territoires. Leur vocation à devenir métropolitain ou au contraire à retourner en gestion communale comme nous le pensons pour la plupart d'entre eux, justifie que des choix soient préparés et effectués en conséquence.

2. Nos préconisations :

Dans la poursuite des démarches engagées pour mettre en place gouvernance et institutions métropolitaines, les aspects ci-dessus soient examinés avec attention. En particulier nous préconisons que :

- Dans la future assemblée métropolitaine de coopération intercommunale, aucune commune n'ait plus du tiers des sièges.
- La métropole limite ses compétences aux fonctions stratégiques d'intérêt métropolitain et redonne aux communes les compétences de proximité qu'elles peuvent assumer.
- Les conseils de territoire constituent un élément essentiel dans l'organisation de la gouvernance et de la proximité, qu'ils reçoivent délégation pour mettre en œuvre les

politiques territoriales, et que leurs prérogatives soient précisées en conséquence dans les décrets à venir.

- Les moyens humains de la nouvelle institution résultent exclusivement des moyens des EPCI actuels. Les compétences stratégiques justifient d'être conduites par des professionnels d'envergure nationale voire internationale.
- Sans attendre, les EPCI actuels mettent en place un outil opérationnel pour établir un schéma de transport métropolitain, mettre en œuvre les premiers chantiers prioritaires, et engager sur ces bases une réflexion sur les modalités d'évolution du VT.
- La CPA et sa présidence soient des acteurs importants de cette nouvelle phase de travail et forts de leur expérience, soient moteurs d'un dialogue constructif avec les présidents des EPCI concernés, le maire de Marseille, le président du Conseil Régional et l'État.

3. Dans cette perspective :

Notre conseil de développement continuera à participer aux travaux des ateliers pilotés par la mission, soutiendra la réalisation des projets structurants, accompagnera la démarche des élus dans la construction métropolitaine.

Il s'emploiera à élargir le dialogue et le travail engagés en commun par les 3 conseils de développement aux acteurs de la société civile des 6 territoires concernés.

Motion sur le projet de métropole AMP :

Commentaires et amendements des quatre collèges

Commentaires du collège des associations :

Le **collège des associations** ne souhaite apporter aucune modification à la motion sur la métropole AMP.

Commentaires du collège des entreprises :

Le collège des entreprises approuve la motion sur la métropole Aix-Marseille Provence. Il souhaiterait, toutefois, que figurent de manière plus claire les éléments suivants.

La loi MAPAM n'est pas satisfaisante. Elle préfigure une structure technocratique et inflationniste qui ne permettra pas de résoudre les problèmes dont souffre le territoire ; au contraire elle pourrait même les aggraver. Il convient de modifier cette loi au plus vite :

- L'harmonisation fiscale prévue entre les 6 EPCI de la future métropole n'est pas acceptable. Un lissage vers le haut de l'ensemble des taxes serait catastrophique en termes de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.
- Le mode de gouvernance prévue par la loi est contestable. En accordant 44% des sièges du Conseil métropolitain aux marseillais, la loi sanctuarise l'hégémonie d'une seule ville sur l'ensemble du territoire. Le collège des entreprises propose que la loi soit modifiée pour pondérer cette surreprésentation des marseillais. Le PIB produit pourrait être l'indice de référence.
- Le périmètre géographique et les compétences des Conseils de territoire ne sont toujours pas connus. Il est urgent et impératif que les discussions avec les élus locaux s'engagent à ce propos.

Le collège des entreprises tient à rappeler ce qu'il estime être les principaux enjeux métropolitains : mobilité, aménagement du territoire et développement durable, développement économique et promotion internationale.

Commentaire du collège des personnalités qualifiées :

Le collège des personnalités qualifiées donne un avis favorable. Il partage les inquiétudes qui y sont relevées et les préconisations qui sont formulées.

Le collège est favorable à la poursuite de la participation du Conseil de Développement aux travaux des ateliers pilotés par la mission interministérielle, au soutien de la réalisation de

projets structurants et à l'accompagnement de la démarche des élus dans la construction métropolitaine.

Commentaires du collège des salariés :

Le collège des salariés souhaite apporter quelques modifications dans la rédaction du texte de la motion. Ainsi, il propose :

- d'enlever le mot « projet » dans le titre ;
- de remplacer « une grande partie » par « une partie » ;
- de remplacer « répond mal aux aspirations » par « ne répond pas totalement aux aspirations » ;
- de remplacer « la multiplicité des compétences [...] édifice lourd » par « le nombre des compétences », en supprimant « lourd » et « édifice complexe » ;
- de remplacer « elle repose uniquement sur le poids démographique [...] conduit à un déséquilibre » par : « si le principe démocratique impose que le poids de chaque commune soit fondé sur son nombre d'habitants, il doit être compensé pour permettre la création de conditions... »
- dans la partie préconisation, supprimer la phrase « la future assemblée métropolitaine [...] 1/3 des sièges » car en démocratie un citoyen des quartiers Nord de Marseille a le même poids que le bourgeois du centre d'Aix et sur les 239 sièges Marseille doit en avoir 107 soient 48 %.

Motion en soutien de 10 Grands Projets Métropolitains pour le Pays d'Aix

Au moment où s'engage une nouvelle étape de la construction métropolitaine, le Pays d'Aix, acteur important du développement du territoire et des dynamiques économiques et sociales qui le soutiennent, doit affirmer sa place et jouer un rôle moteur dans ce processus et concrétiser cette légitime ambition en portant des projets structurants d'intérêt métropolitain.

Le Conseil de Développement du Pays d'Aix, dans ses nombreux travaux et contributions a souvent souligné l'importance de ces grands projets. Il considère que dix d'entre eux doivent être inscrits dans la priorité structurante du « Projet Métropolitain » en construction, et à ce titre être portés par la volonté politique des élus de la CPA :

Nos 10 grands projets pour le territoire :

Pour les transports et les déplacements :

- Achever le doublement et l'électrification de la ligne Aix-Marseille ;
- Réouverture de la ligne Aix Rognac, avec navettes ferroviaires Aix-Plan d'Aillane, prolongement par un mode nouveau desservant la Duranne, le Technopole de l'Arbois, la Gare TGV ;
- Réalisation d'un site propre type de BHNS pour irriguer l'axe O/E ;
- Programmes structurant du CG13 (CD9, CD 543, et les échangeurs autoroutiers.

Pour le rayonnement du territoire et de ses savoir-faires :

- Conforter la vocation judiciaire, y associer un pôle formation ;
- Un grand « projet urbain » pour valoriser les pôles universitaires ;
- Développer la Cité des Énergies ;
- Créer une « Maison des sciences et des technologies » sur le site du puits Morandat à Gardanne ;
- Développer un « pôle numérique » ;
- Préparer un grand projet de développement entre Gare Aix-TGV et Vitrolles.

Le Conseil de Développement accompagnera et soutiendra toutes les démarches engagées en vue de leur mise en œuvre.